

# FICHE THEMATIQUE DE BONNES PRATIQUES POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

*REC : Réseau Ecologique Cantonal et corridors à faune, Valais*

**Pilier :** *ressources naturelles*

**Aléas :** *biodiversité*

**Milieu d'application :** *milieu urbain et périurbain*

## CONTEXTE

**Action :** combler les déficits écologiques actuels de la plaine et du Rhône, à tracer l'interconnexion des biotopes existants, et à améliorer les conditions vitales des espèces animales et végétales menacées.

**Situation de départ :** sous la pression de l'urbanisation et du développement des activités humaines, le paysage valaisan est de plus en plus fragmenté, en particulier dans la plaine du Rhône. Divers obstacles naturels ou artificiels, tels que les cours d'eau, voies de communication, zones urbanisées ou autres ouvrages infranchissables, empêchent le déplacement de certaines espèces faunistiques ou la dispersion de certaines espèces floristiques, et entraînent l'isolation de ces populations. Or, la survie à long terme de populations viables et fonctionnelles dépend de leur possibilité d'assurer un brassage génétique régulier, qui n'est possible que si elles sont en contact. La création d'un réseau écologique favorisant l'interconnexion entre les espaces vitaux est donc préconisée.

**Méthodologie :** le Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC) prévoit l'identification de quatre différentes zones :

- ✓ zone nodale : secteur dans lequel les espèces ou les écosystèmes principaux sont présents et où leurs conditions vitales sont réunies ;
- ✓ zone relais : espace naturel ou artificiel jouant un rôle important de refuge et d'habitat provisoire, notamment pour la faune en déplacement ;
- ✓ continuum : milieux attenants non directement exploitables comme habitat mais garantissant le déplacement des espèces ;
- ✓ zones-tampon : zones visant à protéger une zone nodale des effets d'une gestion perturbatrice des zones périphériques.

La Confédération a réalisé et validé, à l'échelle nationale, le Réseau écologique national (REN) et a établi une documentation de base recensant les corridors faunistiques d'importance suprarégionale. Dans sa politique agricole (PA 2014-2017), la Confédération octroie des

## CARTE D'IDENTITE

Type de document/projet source : *Fiche de coordination du plan directeur cantonal, Canton du Valais*

Date : 14/06/2017

Sujets impliqués - Chef de file et partenaires : *Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, Canton du Valais*

Public cible : *administration*

Lieu / dimension géographique : *Canton du Valais, plaine du Rhône*

Financement : *Canton du Valais, Confédération Suisse*

Plus d'info :

Coût :

contributions à la biodiversité, notamment pour la mise en réseau des surfaces de compensation écologique.

**Objectifs :** les objectifs de la stratégie de développement territoriale sont :

- ✓ conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône ;
- ✓ maintenir la diversité des biotopes et renforcer le réseau écologique ;
- ✓ préserver les paysages naturels et culturels ;
- ✓ délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature.

---

## ACTIVITE

**Description de l'activité et de la démarche :** le Canton du Valais a établi le REC (Réseau Ecologique Cantonal), qui s'insère dans les réflexions menées par la Confédération pour la mise en place d'un REN (Réseau Ecologique National). Cette stratégie recense chaque objet de valeur pour le réseau écologique, définit ses fonctions actuelles et potentielles, et localise les secteurs où des mesures doivent être prises pour restaurer, maintenir ou renforcer la continuité biologique sur le territoire cantonal. Le canton du Valais promeut et participe financièrement aux projets de réseaux écologiques régionaux (RER) comme le projet « Troisième correction du Rhône » qui, en prenant en compte les fonctions écologiques du fleuve, joue un rôle central dans la mise en place du réseau écologique de la plaine du Rhône. Le plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône (PA-R3) prévoit notamment d'assurer la fonction de mise en réseau des espèces le long du Rhône, véritable colonne vertébrale de la plaine. La délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) dans la plaine du Rhône jouera un rôle fondamental dans la mise en réseau, la conservation et la création des corridors faunistiques pour la faune terrestre et piscicole. Un entretien conforme de l'ERE sera une garantie de la conservation des milieux riverains naturels et de leur rôle de corridor faunistique. Afin de restaurer et de garantir les liaisons aquatiques pour la faune piscicole, une planification cantonale pour la migration piscicole est établie. Selon les directives cantonales « Projets de mise en réseaux des surfaces de compensation écologique », la mise en réseau consiste à favoriser la diversité des espèces végétales ou animales en maintenant ou en créant un réseau de milieux naturels ou semi-naturels sur les terrains agricoles. Ce sont des aménagements (p.ex. crapauduc) et des éléments structurants (p.ex. talus, haie, bosquet) faisant office d'habitat, de refuge et d'axes de déplacement pour une multitude d'animaux, qui permettent de rétablir une continuité biologique. Un corridor à faune est un élément essentiel du réseau écologique. Il s'agit d'une liaison fonctionnelle entre différents habitats d'une espèce, favorisant ses déplacements et sa dispersion. Il est composé de structures naturelles liées entre elles (p.ex. bosquet, cordons boisés, prairies extensives). Le maintien et la recréation de réseaux écologiques indispensables aux échanges constituent un des grands défis pour la protection de la nature. Afin d'assurer la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel et durable, une coordination avec les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire est nécessaire, en particulier l'urbanisation et les infrastructures de transport, l'agriculture et la sylviculture, la gestion des eaux, le tourisme et les loisirs, ainsi que la chasse et la pêche.

---

## EVALUATION

**Impacts :**

**Points forts / plus-value :**

**Faiblesses :**

**Réalisation :**

Indicateur d'efficacité : solutions techniques connues et répliquables.